Envoyé en préfecture le 10/09/2025
Reçu en préfecture le 10/09/2025
Publié le 10/09/2025
ID : 038-213801400-20250910-DM34_2025-AU

Service : Finances

N° : 34-2025

Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Décision du Maire

Objet : **AUTORISATION SPECIALE DE VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRE n°1**

Le Maire de la commune de Crolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L1612-11, L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°119-2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°17-2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2025, et notamment la délégation donnée à M. le Maire donnant la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Vu l'instruction budgétaire M57 prévoyant la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitre sans passer par l'instance de décision modificative ;

Considérant la nécessité de procéder à une modification du budget primitif 2025 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice ;

Considérant la proposition de virements de crédits entre chapitre n° 1 qui s'équilibre à 0€ en investissement.

D E C I D E

Au vu de la répartition des crédits présentés dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025 dont RAR	AUTORISATION SPECIALE 1	TOTAL BUDGET
Subventions d'équipement (13)	0		0
Immob incorporelles (20)	188 511,15		188 511,15
Subv d'équipements versées (204)	70 865,00		70 865,00
Immob corporelles (21)	2 056 077,05		2 056 077,05
Immob en cours (23)	9 804 759,11	-34 071,00	9 838 830,11
Dotation et réserves (10)	47 000,00		47 000,00
Emprunts et dettes (16)	910 250,00		910 250,00
Total DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	**13 077 462,31**	**-34 071,00**	**13 043 391,31**
Dépenses d'ordre	20 845,00	34 071,00	54 916,00
Résultat antérieur (001)	3 664 366,61		3 664 366,61
Total DEPENSES INVESTISSEMENT	**16 762 673,92**	**0**	**16 762 673,92**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025
Reçu en préfecture le 10/09/2025
Publié le 10/09/2025
ID : 038-213801400-20250910-DM34_2025-AU

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025 dont RAR	AUTORISATION SPECIALE 1	TOTAL BUDGET
Subv d'équipement (13)	1 258 945,08	- 2 700,00	1 256 245,08
Emprunts et Dettes (16)	6 500,00		6 500,00
Dotations, fonds, réserves (10)	1 136 740,00	- 31 371,00	1 105 369,00
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	3 599 563,84		3 599 563,84
Produits de cession (024)	0		0
Autres immob financières (27)	2 487 889,64		2 487 889,64
Total RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	**8 489 638,56**	**-34 071,00**	**8 455 567,56**
Recettes d'ordre	8 273 035,36	34 071,00	8 307 106,36
Résultat antérieur			
Total RECETTES INVESTISSEMENT	**16 762 673,92**	**0**	**16 762 673,92**

D'approuver l'autorisation spéciale de virement de crédits entre chapitres n° 1.

A Crolles, le 10 SEP. 2025
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....
Pour le Maire, par délégation, la Responsable du pôle juridique / marchés publics

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.